

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE VEBRON

Séance du 27 mars 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 20/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ARGILIER

Présents : 8

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Christine DOUTRES, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Sylvestre VINCENT

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Valérie BLANC par Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO par Jean-Marc AURES, Nicole TEISSIER par Alain ARGILIER

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet: ADHESION AU "SERVICE DE PAYE ET TRANSMISSION DES DONNEES SOCIALES " DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOZERE - DE_009_2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Lozère propose un "service paye et transmission des données sociales ".

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités). Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations mensuelles des salaires, simulation des salaires, éditions diverses...

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le détail des prestations est mentionné dans cette convention.

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

L'adhésion au "service paye et transmission des données sociales" du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère est effective à compter du 1er Avril 2023.